

Durée des législatures

De même l'opposition aurait une plus grande influence car si elle réussissait à convaincre un certain nombre de ministériels, l'adoption de la mesure serait loin d'être assurée. Il faudrait des arguments bien forts pour convaincre tous les députés que ses suggestions valent mieux que celles du gouvernement. Ce dernier devrait tenir compte des arguments de l'opposition et celle-ci, jouissant d'une véritable influence, devrait s'employer à défendre des arguments sérieux et convaincants. Ainsi, les débats à la Chambre deviendraient plus utiles et moins académiques.

La deuxième raison pour laquelle je propose de fixer la durée de toute législature se rattache étroitement à celle que je viens d'exposer, puisqu'il n'y aurait plus de vote libre et que les débats à la Chambre deviendraient plus utiles. De nouveau, le débat redeviendrait authentique, le résultat n'étant plus connu à l'avance. De nouveau les débats seraient dignes de retenir l'attention des media.

On a dit plus tôt à la Chambre que les media constituaient le quatrième pouvoir. Et c'est le député de York-Nord (M. Danson) qui a dit, je crois, que l'opposition siégeait non pas de l'autre côté de la Chambre, mais dans la tribune de la presse et qu'en fait, c'est cette dernière qui critiquait les mesures du gouvernement, et que tous les changements qui ont été apportés faisaient suite aux pressions des media. Si l'opposition voulait vraiment avoir son mot à dire et exercer une influence sur les décisions du gouvernement, il faudrait qu'elle présente des critiques plus valables. Autrement dit, la presse permettrait simplement d'attirer l'attention du public sur ce qui se passe à la Chambre.

Il est difficile d'expliquer pourquoi ce changement a telle importance pour notre système démocratique, mais j'essaierai quand même. Le Parlement attire l'attention du public sur certains problèmes et définit les diverses solutions possibles. Ce faisant, le Parlement aide le public à évaluer en toute connaissance de cause les mesures gouvernementales et à se faire une opinion personnelle sur certaines questions importantes. Cette fonction extrêmement utile est d'autant mieux remplie que la presse joue bien son rôle. Certaines améliorations, tant en ce qui concerne la presse que les débats parlementaires, permettraient d'attirer plus rapidement et plus efficacement l'attention du public sur certaines questions, si bien que l'opinion publique exercerait une plus grande influence sur les décisions gouvernementales.

Ce n'est plus en votant à la Chambre que l'opposition peut vraiment contrôler les agissements du pouvoir exécutif; mais c'est plutôt en ameutant l'opinion publique. Et ce serait toujours le cas, même si l'on fixait la durée de la législature. La seule chose qui puisse vraiment avoir une influence sur le comportement du gouvernement c'est la perspective d'une défaite aux prochaines élections. Lorsqu'on a un gouvernement majoritaire et que l'on vote selon les directives du parti, selon une habitude solidement ancrée—et si l'on fixait la durée de la législature cette tendance s'atténuerait sans toutefois disparaître—les votes ne veulent pratiquement rien dire et ne permet-

tent pas au Parlement d'exercer un contrôle véritable. Donc ce qui compte dans le fonctionnement du Parlement c'est la qualité des délibérations, leur degré de concentration. Ce qui compte dans le fonctionnement du Parlement, c'est que ses délibérations soient entendues du public, et cela découlerait nécessairement de l'attention accordée par les media.

Quand nous nous présentons sur les tribunes électorales tous les quatre ans, ou tous les cinq ans dans le cas présent, nous déclenchons une campagne électorale. En Grande-Bretagne, par exemple, ces campagnes sont assez brèves. Si j'ai bonne mémoire, elles durent trois semaines. Au Canada, elles s'étirent parfois sur 10 semaines. J'estime que c'est trop long, et trop coûteux. Coûteux pour le contribuable parce que les contributions aux partis politiques, qui peuvent atteindre les \$25,000 ou \$30,000, sont admises à la déduction fiscale.

Il est vrai que de façon générale les hommes politiques aiment bien faire du porte à porte pour parler aux gens; ils aiment bien aller serrer des mains à 5 heures du matin à l'entrée des usines, participer aux assemblées contradictoires pour pouvoir brailler à la cantonade sur les malheurs du pays. A ces assemblées contradictoires, ce qu'ils expriment le plus souvent ce sont leurs propres préjugés plutôt que les convictions de l'homme de la rue, comme l'a dit le député de Timiskaming. Dans la plupart des cas, les électeurs ont fait leur choix dans les deux premières semaines de la campagne. Certains votent pour le parti, d'autres pour le chef du parti, et d'autres pour le candidat local. Si nous savions réussir le dosage exact, celui qui assure l'élection à tout coup, il est probable que tous les députés pourraient siéger ici aussi longtemps qu'ils le voudraient.

L'électeur canadien est beaucoup trop intelligent pour se laisser prendre à une poignée de mains et à un sourire. La longueur des campagnes électorales n'apporte rien. Nous servirions beaucoup mieux nos électeurs si nous nous en tenions à une période fixe de trois ou quatre semaines, pendant laquelle nous condenserions notre activité électorale. Cela nous éviterait ces grandes mises en scène qui n'en finissent plus.

J'ai mentionné tout à l'heure le pouvoir dont disposent les premiers ministres de déclencher les élections. Il me semble que la question de savoir si c'est le premier ministre ou l'ensemble du cabinet qui prend la décision quant à la date des élections générales est très secondaire. La vraie question, d'après moi, c'est de savoir dans quelle mesure le pouvoir de dissoudre les Chambres confère un avantage appréciable au parti ministériel par rapport aux partis d'opposition. J'ai l'intention non pas de prétendre qu'un tel pouvoir discrétionnaire en matière électorale ne confère aucun avantage, mais d'essayer de démontrer que la thèse du pouvoir du premier ministre dans ce cas précis est loin d'être prouvée et qu'elle ne tient pas suffisamment compte des contraintes et limitations toujours présentes, et enfin que l'on s'appuie trop sur les précédents des années 50 et 60 qui, par la suite, ne se sont pas révélés aussi typiques qu'on l'avait cru à l'origine.